

PLAN « LUTTE CONTRE INONDATIONS »

De façon ponctuelle, le curage des fossés a été assuré et a permis de limiter les dégâts.

Quel programme mettre en œuvre pour protéger durablement les personnes et l'habitat, notamment en forêt ? Faut-il envisager des bassins de rétention ?

La population évolue en dent de scie selon les périodes. Quelle évolution de nos réseaux ?

L'élévation du niveau de la mer nous rappelle à l'ordre. Comment aborder cette évolution et quelles dispositions envisager ?

Le Touquet qui vous ressemble, le Touquet qui nous rassemble Juliette BERNARD	Agir pour Le Touquet Léonce Michel DEPREZ	Rassemblement pour le Touquet-Paris-Plage Daniel FASQUELLE
<p>Au delà des mesures de base d'entretien des espaces (fossés, chemins...), nous devons nous inscrire (plutôt au niveau communautaire) dans la démarche préconisée par le Ministère de l'Ecologie, à savoir le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). L'objectif est de gérer les risques d'inondations et leurs conséquences sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ce processus s'inscrit dans un processus de contractualisation entre les collectivités et l'Etat.</p> <p>D'autre part, nous devons nous insérer dans le Groupe de Travail franco-hollandais qui vient de se créer sur le thème du "territoire intelligent" pour, entre autres, faire face aux menaces de la montée des eaux.</p>	<p>L'élévation du niveau de la mer doit nous engager dans une réflexion à 50 ans de l'aménagement du bord de mer et du val de Canche.</p>	<p>Pas de réponse spécifique</p>